



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} février 2023

Délibération n° 2023-12

Objet : Création d'un poste à temps non complet à 40% médecin de sapeur-pompier professionnel de classe normale – médecin-chef adjoint

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Sylvie Dubois (en visio), Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce (en visio), Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier (en visio), Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon et Michel Villemagne (en visio)

➤ **Membres avec voix consultative :**

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Colonel Vincent Honoré, Adjudant Jean Jaussaud, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon

➤ **Autre membre de droit :**

M. le Préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux accompagné de M. Thomas Kupisz, Directeur des services du Cabinet

❖ **Excusés**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Jérôme Dalverny, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jérôme Laurent Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Philippe Ronan, Ingrid Richioud, Matthieu Salel, Pierre Tissier, Christophe Vignal

➤ **Membres avec voix consultative :**

Adjudant Nicolas Fogeron

➤ **Autre membre de droit :**

M. le chef du service de gestion comptable, Alain-René Moreau

❖ **Procurations :**

Mme Sylvie Gaucher à M. Jean-Paul Vallon

M. Matthieu Salel à Mme Françoise Rieu-Fromentin

M. Jérôme Laurent à M. Pierre Maisonnat

Objet : Création d'un poste à temps non complet à 40% médecin de sapeur-pompier professionnel de classe normale – médecin-chef adjoint

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration.

Considérant l'accroissement des missions du Groupement Santé et Secours Médical et le processus de mutualisation des services de santé et de secours médicaux en cours avec le SDIS de la Drôme,

Considérant le recrutement d'un médecin-chef adjoint lancé par le SDIS de la Drôme en lien avec le SDIS de l'Ardèche,

Considérant le médecin retenu dans le cadre de ce jury, à hauteur de 80% répartis en raison de 40% pour le SDIS de la Drôme et 40% pour le SDIS de l'Ardèche et sa prise de fonction au 1^{er} mars 2023,

Considérant la proposition du SDIS de l'Ardèche de créer un poste de médecin de sapeur-pompier professionnel de classe normale à 40% d'un temps complet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** :

- la création d'un poste de médecin de classe normale de sapeur-pompier professionnel sur des fonctions de médecin-chef adjoint à hauteur de 40% d'un temps plein ;
- le président à signer tout document relatif à ce poste.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat